



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 35558

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la diminution drastique du nombre de postes ouverts aux divers concours de recrutements dans l'éducation nationale (CAPES, CAPLP, CPE, CRPE). Ces mesures semblent ne pas répondre aux besoins exprimés, ne serait-ce que pour anticiper les départs à la retraite, suscitent inquiétude pour tous ceux qui sont soucieux de l'avenir de notre système éducatif et désespèrent les jeunes qui sont intéressés par les métiers de l'éducation. Aussi, il lui demande comment il entend anticiper les besoins actuels et à venir en personnel éducatif qualifié.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré pour 2004 s'appuie sur une analyse précise du besoin en professeurs pour la rentrée 2005. Celui-ci est fonction des départs définitifs d'enseignants, notamment en retraite, mais aussi de l'évolution attendue du nombre d'élèves et de l'évolution des formations. Les départs définitifs des corps de professeurs du second degré pour la rentrée 2005 sont estimés à 16 300. Entre 2004 et 2006, la baisse du nombre d'élèves dans le second degré approchera 100 000. La prise en compte de cette baisse ne peut pas ne pas intervenir. Dans la répartition des postes entre disciplines, il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion. Dans le premier degré le nombre de postes ouverts aux concours de professeurs des écoles est en nette augmentation en raison de l'accroissement prévu du nombre d'élèves.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35558

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1761

Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3665